

Amiens, le 15 septembre 2015

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur Académique  
des services de l'éducation nationale de la Somme

à

Mesdames et Messieurs  
Directrices, Directeurs des écoles maternelles  
et primaires de la Somme

s/c de Mesdames, Messieurs  
Inspectrices, Inspecteurs de l'éducation nationale  
de la Somme

Division Organisation Scolaire  
DOS 4

Dossier suivi par  
Janine Desmettre  
Patricia Lecronier

Tél. 03 22 71 25 28  
Fax. 03 22 82 37 28

Mél : ce.dos4@ac-amiens.fr

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture :  
De 8h00 à 18h00  
du lundi au vendredi

**Objet:** Sorties et voyages scolaires - Année scolaire 2015/2016.

Conformément à la circulaire n°99-136 du 23 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, je vous rappelle que les sorties scolaires relèvent de trois catégories :

- **1ère catégorie : les sorties scolaires régulières** :

Elles correspondent aux enseignements réguliers, inscrits à l'emploi du temps et nécessitant un déplacement hors de l'école.

- Ces sorties sont autorisées par le directeur d'école.

- **2ème catégorie : les sorties scolaires occasionnelles sans nuitée** :

Elles correspondent à des activités d'enseignement sous des formes différentes et dans des lieux offrant des ressources naturelles et culturelles, organisées sur plusieurs journées consécutives sans hébergement.

- Ces sorties sont autorisées par le directeur d'école.

- **3ème catégorie : les sorties scolaires occasionnelles avec nuitée(s)** :

Elles permettent de dispenser les enseignements, conformément aux programmes de l'école, et de mettre en œuvre des activités dans d'autres lieux et selon d'autres conditions de vie.

Les sorties scolaires avec nuitée(s) qui regroupent les voyages collectifs d'élèves, classes de découverte, classes d'environnement, classes culturelles, comprenant au minimum une nuitée, relèvent de la troisième catégorie ?

- Ces sorties sont autorisées par le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.

Toutefois les échanges d'une journée qui ont lieu dans les pays étrangers frontaliers, relèvent de la deuxième catégorie.



2/2

Vous trouverez sur le site de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Somme à l'adresse :

<http://www.ac-amiens.fr/dsden80/espace-pro/pedagogie/sorties-scolaires/>  
le dossier complet pour l'élaboration de votre sortie scolaire.

Je vous rappelle que, conformément à la législation en vigueur, pour les demandes d'autorisation de sorties scolaires avec nuitées dans le département, ma réponse doit parvenir aux écoles par votre intermédiaire **15 jours** avant la date de départ et **un mois** avant pour les voyages hors du département.

Les demandes devront être **SCRUPULEUSEMENT** vérifiées et signées par l'IEN de la circonscription. **Tout dossier parvenu hors délai et incomplet sera retourné non traité.**

En conséquence, les dossiers doivent parvenir à la Direction des services départementaux de la Somme - **bureau DOS4** - **un mois et demi** avant la date du séjour pour une sortie dans le département et **deux mois** pour une sortie dans un autre département ou pour un voyage à l'étranger. (Ces délais s'entendent hors période de vacances scolaires).

J'appelle particulièrement votre attention sur le **respect impératif des délais** et vous remercie de votre collaboration dans la mise en œuvre de ces dispositions.

En outre, les mesures "VIGIPIRATE", n'impliquent pour l'heure aucune restriction concernant les sorties scolaires.

Néanmoins pour les voyages à l'étranger, il convient d'apprécier les conditions de sécurité dans les pays d'accueil au cas par cas. Les renseignements peuvent être obtenus en permanence sur le site du ministère des affaires étrangères.

#### **Personnes en charge des dossiers**

Circonscriptions : AMIENS 1-2-3-4-5 - ASH

**Madame Janine DESMETTRE**

Tél : 03 22 71 25 28

e.mail : [ce.dos4@ac-amiens.fr](mailto:ce.dos4@ac-amiens.fr)

Circonscriptions : Abbeville - Vimeu - Ponthieu - Doullens - Montdidier - Péronne

**Madame Patricia LECRONIER**

Tél : 03 22 71 25 22

e.mail : [ce.dos4@ac-amiens.fr](mailto:ce.dos4@ac-amiens.fr)



Yves DELECLUSE